



Béatrice Métraux

Conseillère d'Etat

Assises des Gens du voyage suisses

Lausanne, 29 novembre 2021

Seules les paroles prononcées font foi



Mesdames et Messieurs les préfets,

Mesdames et Messieurs les syndics,

Mesdames et Messieurs les municipaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des polices vaudoises,

Messieurs les représentants des communautés Yéniches, Sinti et Manouche,

Je suis très heureuse de vous accueillir pour cette matinée consacrée à ces communautés. Et vous remercie d'avoir répondu favorablement à notre invitation.

Comme vous le savez, nous avons été contraints d'annuler cette rencontre, prévue à l'origine en décembre de l'année dernière, en raison de la situation sanitaire.

Cependant, et malgré cet arrêt forcé, avec Monsieur le préfet Etienne Roy, médiateur du canton de Vaud pour les Gens du voyage, nous voulions absolument réunir les autorités communales et cantonales, l'Office fédéral de la culture, ainsi que les représentants des polices vaudoises et des communautés Yéniches, Sinti et Manouche de Suisse pour aborder la thématique des aires de passage.

Je précise d'emblée que le programme de notre matinée sera essentiellement consacré à ces communautés.

Bien entendu, au cours des interventions et des échanges qui vont suivre, il sera certainement aussi question des Gens du voyage provenant de l'étranger.

Toutefois, je le répète, le propos de cette rencontre est de discuter des possibilités d'accueil temporaires pour les sur le territoire vaudois ; et ce en étroite collaboration avec les communes.

Là encore, je tiens à le souligner, pour éviter tout malentendu. Il ne s'agit pas pour le Canton de sommer les communes de mettre à disposition des sites leur appartenant. Il n'en a d'ailleurs pas l'autorité.

Donc, non!, il ne s'agit pas d'imposer, mais de collaborer.

L'idée de cette rencontre a été initialement formulée par le syndic d'Etoy, Monsieur José-Manuel Fernandez, qui suggérait dans ce cadre d'établir un

calendrier annuel concerté des possibilités d'accueil avec l'ensemble des communes vaudoises.

Il vous en dira d'ailleurs quelques mots dans quelques instants.

Prenant la balle au bond, nous avons rapidement décidé d'organiser des assises réunissant l'ensemble des intéressés.

Nous souhaitons en effet travailler en bonne intelligence avec les municipalités, les communautés Yéniche, Sinti et Manouche pour trouver des solutions acceptables et viables pour tout le monde.

Voilà pourquoi, dans cette optique, nous avons conçu une **boîte à outils** – que l'on peut facilement consulter sur le site Internet de l'Etat de Vaud - qui rassemble informations et documents utiles pour les communes disposées à ouvrir une place de passage ou qui sont amenées à gérer l'arrivée sur leur territoire d'un convoi de Gens du voyage.

Cette boîte à outil vous sera présentée tout à l'heure par Monsieur le préfet Etienne Roy.

Vous le savez, l'offre d'emplacements reste insuffisante sur territoire vaudois, comme en témoignent les enquêtes que réalise régulièrement la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses ». Le constat est valable pour la plupart des régions de notre pays.

Dans la situation actuelle, dans le canton de Vaud, il serait nécessaire d'ajouter à la dizaine de communes qui accueillent déjà les communautés nomades suisses environ 5 à 8 aires supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle - en plus de la boîte à outils déjà mentionnée, en accord avec la demande du syndic d'Etoy et afin de répartir de façon équilibrée les ressources à disposition - le Canton souhaite également qu'un planning annuel des places disponibles voie le jour afin d'aboutir à un tournus entre les communes vaudoises.

Notre initiative, qui ne peut se concrétiser qu'en étroite collaboration avec tous les partenaires concernés, traduit en actes concrets la volonté de la Confédération de préserver et favoriser la vie et la culture des communautés Yéniche, Sinti et Manouche.

Il s'agit, par ailleurs de contribuer aux efforts de sensibilisation et d'information afin de stimuler la compréhension du mode de vie nomade, au-delà des préjugés.

Plus de 30'000 personnes d'origine Yéniche, Sinti et Manouche vivent actuellement en Suisse. Parmi elles, 2'000 à 3'000 ont un mode de vie itinérant.

Ces dernières font, depuis des siècles, partie intégrante de la diversité culturelle de la Suisse, tout comme leur mode de vie. Ces communautés ont les mêmes droits et devoirs que la population sédentaire. Ses membres sont des citoyens qui travaillent, paient des impôts, scolarisent leurs enfants.

Je rappelle qu'en 1998, la Suisse a reconnu ces communautés en tant que minorité nationale, en ratifiant la Convention-cadre du Conseil de l'Europe qui date de 1995.

Dans un arrêt du 28 mars 2003, Le Tribunal fédéral a en outre reconnu le droit des Gens du voyage suisses à un mode de vie nomade et à pouvoir bénéficier de possibilités de séjour appropriées.

Voilà pourquoi, en plus des places temporaires communales, le Canton de Vaud travaille également à l'aménagement d'une place de passage cantonale au Mont-sur-Lausanne.

A bout touchant, à la suite de l'arrêt du TF rejetant définitivement les oppositions à son encontre, dès son ouverture, la place pourra accueillir jusqu'à 15 convois de mars à octobre.

La mise à l'enquête a été déposée le 7 juin dernier. Nous espérons que la procédure sera achevée avant la fin de cette année.

Autrement dit, si l'on veut offrir à ces communautés des possibilités d'accueil en nombre suffisant et de bonne qualité, le Canton et les communes doivent avancer de concert en se partageant l'effort.

C'est pourquoi nous encourageons vivement les communes qui disposent de terrains susceptibles d'accueillir les communautés Yéniche, Sinti et Manouche à faire le pas.

Ces dernières pourront compter sur l'expérience et l'appui de l'administration cantonale, des préfets ainsi que des polices vaudoises.

De notre point de vue, tout le monde serait gagnant.

Les Yéniches, les Sinti et les Manouche disposeraient de plusieurs aires de passage aménagées, prévues selon leur souhait.

Les communes, propriétaires de terrains dont elles n'ont pas l'utilité toute l'année, pourraient en tirer des bénéfices financiers au moyen des loyers encaissés. Une meilleure planification résulterait de tout ce processus, pour le bien de tous.

Enfin, Vaud renforcerait de cette manière encore davantage son action.

En effet, notre canton, cas unique en Suisse, peut compter sur un médiateur officiel pour les Gens du voyage en la personne du préfet du Jura-Nord vaudois, Etienne Roy. Celui-ci, en contact permanent avec des représentants communaux, cantonaux, de la Confédération et des communautés nomades, travaille sans relâche pour trouver des sites adaptés, quand il ne doit pas intervenir pour désamorcer des conflits lorsque des convois s'installent sans l'accord des communes sur des parcelles leur appartenant.

Je profite de cette occasion pour le remercier, au nom du Conseil d'Etat, de son engagement remarquable dans ce dossier à la fois complexes et sensible politiquement.

Dans cette optique, ces assises constituent à mes yeux une opportunité d'apaiser le débat, parfois émotionnels et sinon virulents, afin de dégager des solutions pragmatiques au manque avéré d'aires de passage.

Ce serait tout à l'honneur des communes et de notre canton de se montrer accueillants et généreux à l'égard d'une minorité helvétique reconnue.

Je me réjouis d'entendre Rosalita Giorgetti de l'Office fédéral de la culture, Monsieur Barras, porte-parole romand des Yéniches, ainsi que Madame Wyssa au nom de l'Union des communes vaudoises et Monsieur Kappeler représentant l'Association des communes vaudoises

Je les remercie d'ailleurs d'ores et déjà de leur contribution à ces assises.

J'espère que les débats qui vont suivre avec vous, dans la salle, seront riches et constructifs.

Merci encore une fois de votre intérêt et de votre participation.